

Taxe d'apprentissage 2018

sur masse salariale brute 2017



**A RETOURNER AU PLUS TARD
LE 28 FEVRIER 2018**

Adresse de retour
OPCALIM
DAF COLLECTE TA
20 place des Vins de France-CS 11240
75603 Paris cedex 12

Pour plus
d'information
Rendez-vous sur
www.opcalim.org

Raison Sociale	
Adresse	
Code Postal/ Ville	

☎ 01 40 19 40 80 ✉ taxe.apprentissage@opcalim.org

Déclarez en ligne sur : www.opcalim.org

N°IDENTIFIANT (entreprise)

N°IDENTIFIANT (groupe)

Clé web

Clé web

Cochez si vous n'êtes pas assujetti à la Taxe d'Apprentissage

1. VOTRE ENTREPRISE



Informations obligatoires à vérifier et compléter

N°Siret

CCN - IDCC

Code NAF

Personne dans l'entreprise
à contacter

Nom/Prénom

Téléphone

E-mail

Cabinet comptable
à contacter

Nom/Prénom

Téléphone

E-mail

2. CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si $S \leq 106\,579\text{€}$ et au moins un apprenti en cours d'année = EXONERATION (il faut remplir les 2 conditions)
En cas d'exonération, compléter la masse salariale et joindre la copie des contrats d'apprentissage

Effectif moyen annuel 2016
de l'ensemble des établissements

Cf 5. au
verso

Apprentis présents dans l'entreprise
au 31/12/2016

METROPOLE + DOM
MASSE SALARIALE BRUTE (cf. DADSU base sociale)

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE ($S \times 0,68\%$)

S

TB

ALSACE / MOSELLE
MASSE SALARIALE BRUTE Alsace / Moselle

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE ($S \times 0,44\%$)

S'

TB'

CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE
A L'APPRENTISSAGE ($S \times \text{Taux CSA} \dots\dots\dots$)

CSA

pour les entreprises de 250 salariés et plus
(voir notice) - Taux variable voir au verso ($S \times \text{Taux CSA A/M} \dots\dots\dots$)

CSA'

3. DEDUCTION HORS QUOTA

→ Frais de stages de formation initiale **FS**

Joindre les conventions de stage impérativement
Attention : les frais de stages sont limités à 3% de TB.
Si le total des frais calculés est supérieur au plafond,
déduire uniquement le plafond !

$TB \times 3\% = \text{plafond} \dots\dots\dots$

Total des frais calculés

→ Dons en nature **DN**

DN +

→ Créance (pour les entreprises de 250 salariés et plus) **C**

C

→ Total des déductions : $FS + DN + C$

D

FS Forfait journalier X	Cat. A : 25€ niveaux 3-4-5	Cat. B : 36€ niveaux 1 & 2
Nombre de jours ouvrés		
=		
Montant par catégorie		+

4. PAIEMENT

A défaut de paiement au 28 février le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100%

MONTANT A PAYER ($TB + TB'$) + ($CSA + CSA'$) - D

P

Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de **OPCALIM TA** puis l'insérer accompagné de votre bordereau dans l'enveloppe retour orange jointe

Par virement, N°compte IBAN : FR76 3007 6023 5213 0202 0020 064 BIC : NORDFRPP CREDIT NORD (Joindre une copie et mettre en libellé le n° d'identifiant ou Siret)

Date du Virement
Jour Mois Année

ATTENTION : RIB TAXE D'APPRENTISSAGE UNIQUEMENT

ENTREPRISE DE 250 SALARIES ET PLUS Toutes les zones blanches sont à renseigner obligatoirement quelle que soit la valeur des seuils

EFFECTIF ANNUEL MOYEN	CONTRATS FAVORISANT L'INSERTION PROFESSIONNELLE (CFIP)				Alternant (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	Salariés (s)	Seuil CFIP c = i/s%	Seuil Alternants c' = a/s%
	VIE ¹ (w)	CIFRE ² (x)	C. alternants						
			Apprentissage (y)	Professionalisation (z)					
2016									
2017									

		C < 1%	1% ≤ C < 2%	2% ≤ C < 3%	3% ≤ C < 5%	C ≥ 5%
TAUX CSA	250 ≤ s < 2000	0,40%	0,2%	0,1%	0,05% ou exonération ³	Exonéré (4)
	s ≥ 2000	0,60%				
Taux CSA A/M Alsace-Moselle	250 ≤ s < 2000	0,208%	0,104%	0,052%	0,026% ou exonération ³	
	s ≥ 2000	0,312%				

- VIE: Volontariat International en Entreprise
- CIFRE: Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise
- Les entreprises dont le seuil d'alternants est supérieur ou égale à 3% sont exonérées si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10% par rapport à l'année précédente.
- Information obligatoire pour le calcul de la créance si le seuil CFIP est compris entre 5 et 7% (voir site internet)
 → Calcul de la créance si le seuil CFIP est supérieur à 5%

$$\text{Créance} = \frac{d \times s}{100} \times 400\text{€}$$
 d = seuil supérieur à 5% dans la limite de 7%

5. SI VOUS AVEZ DES APPRENTIS AU 31/12/20167 CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO) - CT ART. 6241-4

Si le montant du QUOTA + CSA éventuelle ne couvrent pas la totalité des coûts apprentis, possibilité d'affecter le HORS QUOTA

- Joindre obligatoirement les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2016
 Cochez si d'autres apprentis figurent sur une liste jointe

IMPORTANT	UAI	CFA FREQUENTE, ADRESSE	NOM, PRENOM DE L'APPRENTI	DIPLÔME PREPARE (CAP, BAC, etc)	DATE DE DEBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT	CONCOURS FINANCIER

6. CALCUL DE LA REPARTITION (hors fraction régionale pour l'apprentissage = 51% = montant de FRA)

FRA

QUOTA		CFA-UFA-SA	
		Quota	CSA
Métropole + DOM	Répartition	26% TB	
	CFO	- CFO	- CFO
	Disponible	=	=
Alsace / Moselle	Répartition	49% TB'	
	CFO	- CFO	- CFO
	Disponible	=	=

HORS QUOTA HQ	= 23% TB	Cat.A 65% HQ	Cat.B 35% HQ
Métropole + DOM	- Créance C		
	- (FS + DN)		
	- Concours Financier	=	
	= HQ* disponible		

* dont Activités Complémentaires (AC) 26% HQ Art. L6241-10
 Si < ou = 415€, HQ peut être affecté en totalité sur l'une des 2 catégories

7. AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES

- Cochez si d'autres affectations figurent sur une liste jointe

UAI	NOM ECOLE / ADRESSE	CFA-UFA-SA		HORS QUOTA	
		Quota	CSA	Hors CFA et non cumulables	
				Cat. A niv. 3-4-5	Cat. B niv. 1 et 2

Cachet de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

Date et signature

Pièces à joindre obligatoires

- Contrats d'apprentissage
 Conventions de stage
 Justificatifs des dons en nature